



Communiqué

23 janvier 2023

Evolution des tarifs de stationnement à partir du 1^{er} février

A compter du 1er février 2023, les tarifs des parkings en ouvrage et en surface de la Ville d'Amiens évoluent.

Cette évolution a pour objectif, notamment, de rationaliser et réguler le stationnement dans la ville, afin de favoriser la rotation des véhicules et donc, l'activité commerciale, mais aussi d'offrir une meilleure place à d'autres modes de déplacements, dans un contexte de transition écologique.

Cette évolution des tarifs permettra de ne pas augmenter les impôts des Amiénois, une promesse faite par l'actuelle majorité municipale pendant sa campagne.

Le stationnement dans la ville n'est pas suffisamment rationalisé et il est nécessaire de le restructurer, en différenciant les besoins des usagers (pendulaires, riverains, accès aux commerces...).

Le Stationnement en surface

La Ville d'Amiens dispose de 1800 places réglementées sur voirie en centre-ville. Le stationnement y est payant de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (gratuité du dimanche au lundi à 14h). Enfin, les tarifs du stationnement en surface n'ont pas évolué depuis 2012.

BONS PLANS

Le stationnement est gratuit tous les jours à partir de 17h30 dans le centre-ville d'Amiens. Par ailleurs, au-delà de 1h30 de stationnement, les automobilistes sont invités à privilégier les parkings en ouvrage, plus économiques.

Les tarifs pour le stationnement sont régis selon deux zones : courte durée (2h maximum) et moyenne durée (5h maximum)

Exemples de tarification :

● Tarifs courte durée

30min = 1€ (contre 0,5€ depuis 2012)
1h = 2€ (contre 1,20€ depuis 2012)
1h30 = 2€90 (contre 2,10€ depuis 2012)
2h = 3,7€

● Tarifs moyenne durée

30min = 0,5€
1h = 1,20€ (contre 1€ depuis 2012)
1h30 = 1,60€
2h = 2,10€ (contre 2€ depuis 2012)
3h = 3,50€ (égal au tarif depuis 2012)
4h = 5€ (égal au tarif depuis 2012)
5h = 6,50€

Le Forfait Post Stationnement (FPS)

Depuis le 1er janvier 2018, le forfait post stationnement (FPS) remplace l'amende en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé. C'est le cas dans toutes les villes de France et fait suite à une réforme gouvernementale. Celle-ci laisse aux collectivités la possibilité de définir le montant du FPS.

En centre-ville d'Amiens le FPS s'élève à 17€, en cas de paiement dans les 10 jours après réception. Passé ce délai, à partir du 1er février 2023, le FPS passera à 25€. Il est maintenu à 17€ dans les zones de stationnement résidentiel.

Gratuité de stationnement pour les PMR

Les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) détenteurs d'une des deux cartes de stationnement (Carte Européenne de stationnement ou CMI stationnement) ont la possibilité de stationner gratuitement sur l'ensemble des places de stationnement sur voirie. Sur les zones bleues, l'autorisation de stationnement est prolongée jusqu'à 12h maximum. La carte CMI-S doit toujours être apposée sur le pare-brise du véhicule ainsi que le disque pour le stationnement en zones bleues.

NOUVEAUTÉ

Un ticket PMR d'une durée de 12h est mis en place sur les horodateurs. Il est également disponible sur Paybyphone.

Zones bleues

Il existe plus de 150 places en zone bleue à Amiens. Sur ces zones, le stationnement est gratuit (pour une durée de stationnement maximale de vingt minutes), avec l'apposition sur le pare-brise d'un disque bleu indiquant l'heure d'arrivée. Ces zones favorisent le partage des places de stationnement, l'accès au centre-ville et aux zones rassemblant plusieurs commerces et facilite la vie des usagers en faisant disparaître le stationnement sauvage.

NOUVEAUTÉ

La place Cerisy (derrière la Maison de la Culture) passe en zone bleue d'une durée de 1h30.

Les Parking en ouvrage : évolution des tarifs à compter du 1er février 2023

La Ville d'Amiens dispose de 4 500 places de stationnement repartis sur 10 parkings en ouvrage. Huit d'entre eux appliquent des tarifs horaires, à l'exception des parkings du Centrum et des Teinturiers, réservés aux abonnés. Leurs tarifs n'ont pas évolué depuis 2018.

Il existe 2 catégories de parkings en ouvrage :

- **Les parkings proches du centre-ville dits « premiers »**
 - Jacobins (4 rue des Jacobins)
 - Trois cailloux (rue Robert de Luzarches)
 - Saint Leu – Cathédrale (20 rue des Huchers)
 - Halles (1 place Maurice Vast)
 - Hôtel de Ville (place de l'Hôtel de Ville)
 - Perret (boulevard de Belfort)
- **Les parkings périphériques dits « secondaires », avec une tarification moins élevée :**
 - Amiens 2
 - Gare La Vallée
 - Centrum (réservé aux abonnés)
 - Teinturiers (réservé aux abonnés)

BON PLAN

Dans tous les parkings en ouvrage, les 15 premières minutes sont gratuites ; sauf dans les parkings Perret et Amiens 2 où ce sont les 30 premières minutes qui sont gratuites.

Exemples de tarification :

● Parkings « premiers »

1h = 1,80€ (contre 1,60€ en 2018)

2h = 3,60€ (contre 3,20€ en 2018)

4h = 6€ (contre 5,6€ en 2018)

Abonnement annuel permanent = 780€ (contre 707,90€ en 2017 pour le parking des Halles)

● Parkings « secondaires »

1h = 1,10€ (contre 1€ en 2018)

2h = 1,90€ (contre 1,80€ en 2018)

4h = 3,50€ (contre 3,10€ en 2018)

Abonnement annuel permanent = 740€ (contre 669,10€ en 2017 pour le parking Gare La Vallée)

NOUVEAUTÉ

Création d'un abonnement de nuit à tarifs préférentiels (exemple : 355€/an pour le parking des Jacobins)

Stationnement résidentiel

La Ville d'Amiens dispose de 9700 places en zones résidentielles. Dans ces zones, le stationnement est payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h (gratuité du dimanche au lundi 14h et pendant les vacances scolaires de Juillet/août).

Un audit mené depuis octobre 2022 par un cabinet extérieur, et dont les premiers résultats viennent d'être dévoilés, a préconisé le passage du macaron à 100€ pour la 1^{ère} voiture. Malgré ces préconisations, la Ville d'Amiens a fait le choix de maintenir la 1^{ère} voiture à 1€. Ainsi, le 1er septembre 2023, le macaron reste donc à 1€ pour la première voiture. La 2^{nde} passera à 150€, et la 3^{ème} à 300€.

Parkings relais

Les parkings relais sont situés aux entrées de ville et permettent ensuite un accès facile en centre-ville en bus (en 10 min). Depuis le lancement du nouveau réseau de bus BHNS, les bus sont accessibles gratuitement le samedi.